



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° : 20230522_19

WD 7784

OBJET : TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : PAUSE MÉRIDIENTE (REPAS ET ANIMATION), ACCUEILS DU MATIN, DU MERCREDI ET DU SOIR APRÈS LA CLASSE, DES ATELIERS DU SOIR EN ÉLÉMENTAIRE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

Séance du : LUNDI 22 MAI 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE D'ÉCHIROLLES, dument convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RENZO SULLI - MAIRE

PRÉSENTS :

M. SULLI - MME DEMORE - M. BESSIRON - MME RABIH - M. BOUHAFS - MME MADRENNES - M. LABRIET - MME ROCHAS - MME CHABANE - M. MAKNI - M. FAVIER - MME BAYA-CHATTI - MME AMAÏRI - M. FARGE - MME ROBIN - MME YAHIEL - M. VANPLIN - MME RUEDA - M. VIRONE - M. QEZBOUR - M. ROSA - M. FOUARD - MME NETOUDYKATA - M. BEN BELGACEM - M. MOULIN-COMTE - M. SANTANA - MME SARRAT - M. BERTHET - MME MAVELLIA

POUVOIRS :

M. HAMIDI A MME ROCHAS - MME GMIRA A MME MADRENNES - MME DEKINDT A M. BESSIRON - M. BREST A M. FARGE - M. MARIR A M. BOUHAFS - MME JORGE A MME DEMORE - MME EL HASNI A M. ROSA - MME BAILLY A M. MOULIN-COMTE - MME LE QUELLENEC A M. SANTANA

ABSENTS :

M. LIADY

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil : MME MARIE RUEDA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

Le compte rendu intégral de la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire
Renzo SULLI

Service émetteur : DIRECTION DE L'EDUCATION
Rapporteur : MME MADRENNES

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le



ID : 038-213801517-20230522-20230522_19-DE

La présente délibération et son annexe regroupent l'ensemble des règles permettant de déterminer les tarifs appliqués aux activités périscolaires des écoles maternelles et élémentaires : matin avant la classe, pause méridienne, mercredi et soir après la classe, ateliers périscolaires en élémentaire.

Au vu du contexte social et économique toujours très difficile, et malgré les tensions budgétaires induites par la crise sanitaire et d'autres facteurs aggravants, il est proposé, pour les Echirollois-es uniquement, de ne pas augmenter les tarifs appliqués au temps de pause méridienne (repas et animation) et de maintenir pour cette activité, les tarifs en vigueur depuis la rentrée scolaire 2019.

Sur les autres activités périscolaires (accueil du matin et du soir, du mercredi midi, ateliers et accueil du soir prolongé), il est proposé une augmentation corrélée au taux d'inflation, soit + 5,2 %.

Les quotients familiaux sont, eux, inchangés.

Enfin, certaines familles omettant sciemment d'effectuer les démarches d'inscriptions avant de laisser leur enfant dans certaines activités (et notamment le temps de pause méridienne), il est proposé d'augmenter la majoration appliquée aux tarifs à +100 % (au lieu de +50%) en cas de défaut d'inscription.

Les grilles tarifaires sont donc modifiées comme suit :

Tarifs pause méridienne ECHIROLLOIS (repas + encadrement des enfants)						
Augmentation + 0%						
	Tranches de QF 2023/2024		Tarifs Echirollois pour 1 repas	Tarifs « Panier Repas » Echirollois (déduction 50%)	Tarifs «réduit » Echirollois (déduction 50%)	Tarifs pénalités Echirollois défaut d'inscription (+100%)
	De....	à....				
1	0	254	1,83 €	0,92 €	0,92 €	3,66 €
2	255	345	2,44 €	1,22 €	1,22 €	4,88 €
3	346	442	3,06 €	1,53 €	1,53 €	6,12 €
4	443	566	3,80 €	1,90 €	1,90 €	7,60 €
5	567	692	4,16 €	2,08 €	2,08 €	8,32 €
6	693	819	4,66 €	2,33 €	2,33 €	9,32 €
7	820	944	5,15 €	2,58 €	2,58 €	10,30 €
8	945	1070	5,68 €	2,84 €	2,84 €	11,36 €
9	1071	1259	6,12 €	3,06 €	3,06 €	12,24 €
10	1260	1445	6,66 €	3,33 €	3,33 €	13,32 €

11	1446	1640	6,97 €	3,49 €	3,49 €	14,36 €
12	1641	1851	7,18 €	3,59 €	3,59 €	14,36 €
13	1852	-	7,35 €	3,68 €	3,68 €	14,70 €

Tarifs pause méridienne EXTERIEURS (repas + encadrement des enfants)						
Augmentation de 5,2%						
	Tranches de QF 2023/2024		Tarifs Extérieurs pour 1 repas	Tarifs Panier Repas Extérieurs (déduction 50%)	Tarifs «réduit » Extérieurs (déduction 50%)	Tarifs pénalités Extérieurs défaut d'inscription (+100%)
	De....	à....				
1	0	254	2,41 €	1,21 €	1,21 €	4,82 €
2	255	345	3,30 €	1,65 €	1,65 €	6,60 €
3	346	442	4,15 €	2,08 €	2,08 €	8,30 €
4	443	566	5,15 €	2,58 €	2,58 €	10,30 €
5	567	692	5,63 €	2,82 €	2,82 €	11,26 €
6	693	819	6,32 €	3,16 €	3,16 €	12,64 €
7	820	944	6,98 €	3,49 €	3,49 €	13,96 €
8	945	1070	7,69 €	3,85 €	3,85 €	15,38 €
9	1071	1259	8,29 €	4,15 €	4,15 €	16,58 €
10	1260	1445	9,03 €	4,52 €	4,52 €	18,06 €
11	1446	1640	9,44 €	4,72 €	4,72 €	18,88 €
12	1641	1851	9,73 €	4,87 €	4,87 €	19,46 €
13	1852	-	9,96 €	4,98 €	4,98 €	19,92 €

Tarifs pour les accueils du matin Et du mercredi après la classe (11h45 - 12h30)							
Augmentation de + 5,2%							
Tranches de QF 2022/2023	Tranches de QF 2023/2024 (+ 5,2%)	Tarifs pour 1 unité d'accueil	Tarifs pénalités Echirollois (+50%)	Tarifs pénalités Echirollois (+100%)	Tarifs Extérieurs	Tarifs pénalités Extérieurs (+50%)	Tarifs pénalités Extérieurs (+100%)

De....	à....								
0	254	0	267	0,35 €	0,53 €	0,70 €	0,44 €	0,66 €	0,88 €
255	345	268	363	0,38 €	0,57 €	0,76 €	0,48 €	0,72 €	0,96 €
346	442	364	465	0,41 €	0,62 €	0,82 €	0,53 €	0,80 €	1,06 €
443	566	466	595	0,44 €	0,66 €	0,88 €	0,58 €	0,87 €	1,16 €
567	692	596	728	0,46 €	0,69 €	0,92 €	0,60 €	0,90 €	1,20 €
693	819	729	862	0,49 €	0,74 €	0,98 €	0,64 €	0,96 €	1,28 €
820	944	863	993	0,53 €	0,80 €	1,06 €	0,68 €	1,02 €	1,36 €
945	1070	994	1126	0,57 €	0,86 €	1,14 €	0,74 €	1,11 €	1,48 €
1071	1259	1127	1324	0,62 €	0,93 €	1,24 €	0,80 €	1,20 €	1,60 €
1260	1445	1325	1520	0,68 €	1,02 €	1,36 €	0,87 €	1,31 €	1,74 €
1446	1640	1521	1725	0,74 €	1,11 €	1,48 €	0,96 €	1,44 €	1,92 €
1641	1851	1726	1947	0,80 €	1,20 €	1,60 €	1,03 €	1,55 €	2,06 €
1852	-	1948	-	0,85 €	1,28 €	1,70 €	1,09 €	1,64 €	2,18 €

Tarifs pour les accueils du soir

				Augmentation de 5,2%					
Tranches de QF 2022/2023	Tranches de QF 2023/2024 +5,2%			Tarifs pour 1 unité d'accueil	Tarifs pénalités Echirollois (+50%)	Tarifs pénalités Echirollois (+100%)	Tarifs Extérieurs	Tarifs pénalités Extérieurs (+50%)	Tarifs pénalités Extérieurs (+100%)
De....	à....								
0	254	0	267	0,50 €	0,75 €	1,00 €	0,65 €	0,98 €	1,30 €
255	345	268	363	0,57 €	0,86 €	1,14 €	0,74 €	1,11 €	1,48 €
346	442	364	465	0,61 €	0,92 €	1,22 €	0,79 €	1,19 €	1,58 €

						€			
443	566	466	595	0,67 €	1,01 €	1,34 €	0,86 €	1,29 €	1,72 €
567	692	596	728	0,70 €	1,05 €	1,40 €	0,92 €	1,38 €	1,84 €
693	819	729	862	0,75 €	1,13 €	1,50 €	0,97 €	1,46 €	1,94 €
820	944	863	993	0,81 €	1,22 €	1,62 €	1,04 €	1,56 €	2,08 €
945	1070	994	1126	0,85 €	1,28 €	1,70 €	1,09 €	1,64 €	2,18 €
1071	1259	1127	1324	0,94 €	1,41 €	1,88 €	1,20 €	1,80 €	2,40 €
1260	1445	1325	1520	1,02 €	1,53 €	2,04 €	1,32 €	1,98 €	2,64 €
1446	1640	1521	1725	1,12 €	1,68 €	2,24 €	1,44 €	2,16 €	2,88 €
1641	1851	1726	1947	1,19 €	1,79 €	2,38 €	1,53 €	2,30 €	3,06 €
1852	-	1948	-	1,28 €	1,92 €	2,56 €	1,66 €	2,49 €	3,32 €

Tarifs pour les ateliers périscolaires du soir en élémentaire

La ville confie l'organisation et l'animation du temps du soir en élémentaire à un prestataire extérieur, l'association EVADE, par Délégation de Service Public. Elle gère cependant en direct les inscriptions et la facturation des activités. Le conseil municipal définit ainsi les tarifs applicables aux ateliers du soir en élémentaire :

				Augmentation de +5,2%	
Tranches de QF 2022/2023		Tranches de QF 2023/2024 + 5,2%		Tarifs pour 1 trimestre *	Tarifs extérieurs (+25%)
De....	à....	De...	à...	09/2023-07/2024	09/2023-07/2024
0	944	0	993	7,81 €	9,76 €
945	-	994		11,16 €	13,95 €
*Tarif forfaitaire pour 1 trimestre scolaire quel que soit le nombre d'ateliers fréquentés par semaine					

Tarifs pour l'accueil du soir prolongé : 17h30 – 18h

Pour l'accueil du soir prolongé (17h30-18h) sur les sites où il sera mis en œuvre, il est proposé une nouvelle répartition du coût réel par tranche : 2/3 pour la première tranche, 5/6 pour la deuxième tranche, et 6/6 pour la troisième tranche.

Par ailleurs, il est proposé un système de réservation et de fin de vacances scolaires à vacances scolaires).

Tranches de QF 2023/2024		Tarifs à la période 2023/2024
De....	à....	
0	254	27,60 €
255	345	
346	442	
443	566	
567	692	34,56 €
693	819	
820	944	
945	1070	
1071	1259	41,52 €
1260	1445	
1446	1640	
1641	1851	
1852	-	

Tarifs exceptionnels

- Tarifs extérieurs : pour toutes les activités, une majoration de +25 % est appliquée aux tarifs correspondant au QF du ménage concerné.
- Tarif pause méridienne avec « panier repas » : lorsque les familles fournissent un panier repas pour leur enfant souffrant d'intolérance alimentaire, le tarif appliqué est minoré de 50 %. Le cas échéant, il est précisé que la minoration ne s'applique pas aux repas consommés dans les conditions habituelles par d'autres enfants de la famille.
- Tarifs « pénalités » : en cas de non respect du règlement, une majoration est appliquée à chaque unité d'accueil et / ou de restauration concernée :
 - + 50 % en cas de retard inférieur ou égal à 1/2 heure,
 - + 100 % en cas de retard supérieur à 1/2 heure
 - + 100 % en cas de défaut d'inscription.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la nouvelle grille tarifaire ainsi définie et les principes de tarification détaillés dans l'annexe :

- Conditions d'éligibilité,
- Conditions d'application du référentiel social : choix du quotient familial CAF, mode de calcul pour les non allocataires, justificatifs demandés, situations générales et situations particulières
- Modalités de facturation.

Le conseil municipal, entendu cet exposé,

Vu le passage en Commission Population du 12 Mai 2023

Après avoir délibéré,

- Adopte les tarifs applicables aux activités périscolaires tels que définis ci-dessus pour les accueils du matin, la pause méridienne (repas et animation), les accueils du mercredi et du soir après la classe, les ateliers périscolaires,
- Approuve les principes tarifaires annexés,
- Dit qu'ils entreront en vigueur le jour de la rentrée scolaire 2023/2024,
- Dit que les recettes seront constatées au budget de la ville.

Nombre de votants : 38

Votes POUR : 30

3 Votes CONTRE de Mme Fabienne SARRAT M. Laurent BERTHET et Mme Suzy MAVELLIA du groupe Changer Echirolles c'est possible

5 ABSTENTIONS de M. Alban ROSA, Mme Sihame EL HASNI (par procuration donnée à M. Alban Rosa), M. Pascal FOUARD, Mme Catherine NETOUDYKATA et M. Anouar BEN BELGACEM du groupe Echirolles à'venir, notre ville rassemblée

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Renzo SULLI



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sulli", is written over a horizontal line.